

## Procès-verbal de la séance du conseil municipal

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie le lundi 12 mai 2025 de 18h30 à 21h55

**Étaient présents :** BERTEAUX Liliane, BIERI Patrice, CARTIER Sylvestre, DÉsirANT Françoise, FRAPART Yves, GUICHON Julie, MOLINIER Denis, PORTE Georges, ROUSSEAUX Catherine et STEPHAN Murielle.

**Absents excusés :** DEFORGE Marc ayant donné procuration à FRAPART Yves, MAURY Édith ayant donné procuration à CARTIER Sylvestre, MEXIQUE Bruno ayant donné procuration à DÉsirANT Françoise et PERRIN Céline ayant donné procuration à STEPHAN Murielle.

**Secrétaire de séance :** FRAPART Yves

1 spectatrice.

En l'absence de Monsieur le Maire, et le retard de Madame Stephan, Monsieur Frapart présidera en partie la séance.

### Approbation des PV des séances précédentes

Le PV du 07 avril 2025 est approuvé avec 11 voix pour et 1 abstention avec le rajout des montants attendus pour la fiscalité 2025.

Le PV de la séance du 07 octobre 2024 est approuvé avec 10 voix pour et 2 abstentions. Les membres du conseil tiennent à préciser que les annexes au compte rendu, sont consultables en Mairie.

### Répartition capital social SPLXDémat

Le président de séance présente la répartition du capital social de la société SPLX Démat aux membres du conseil. Après délibération, la répartition du capital social est adoptée avec 12 voix pour.

### Revalorisation des loyers

*Arrivée de Madame Stephan à 19h20*

Tout comme les 3 années précédentes et afin de protéger le pouvoir d'achat de nos locataires, il est proposé aux élus de geler les loyers des logements communaux cette année encore. En cas de revalorisation des loyers, l'augmentation varierait entre 62€ et 98€ par mois. Ces loyers correspondent à une location à 9€/m<sup>2</sup>, une augmentation conduirait à un loyer de 10€ environ par m<sup>2</sup>. Le conseil ne peut pas délibérer sur un indice intermédiaire. Un tour de table a permis à chacun de s'exprimer faisant suite à un débat nourri et instructif. Après délibération le conseil municipal décide de geler à titre exceptionnel les loyers pour 2025 avec 10 voix pour et 4 voix contre.

### Détermination du taux de promotion avancement de grade adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe

Le président de séance explique aux élus que Monsieur Simon est depuis le 01/10/2019 au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe échelon 9. Il remplit les conditions d'avancement de grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe. Il convient désormais à chaque assemblée délibérante, après consultation du Comité Technique, de fixer le taux de promotion permettant de déterminer le nombre de fonctionnaires, remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

Le comité technique ayant rendu en date du 01/04/2025 un avis favorable, le président de séance demande aux membres du conseil de se prononcer sur le taux de promotion.

Les membres du conseil municipal ont unanimement reconnu les qualités de M. Simon.

Des explications ont été données sur les modalités de carrière dans la fonction publique territoriale.

Après délibération, le conseil municipal valide à l'unanimité le taux de promotion au titre de l'avancement de grade adjoint principal technique de 1<sup>ère</sup> classe.

### Création poste adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe

Le taux de promotion ayant été adopté, le président de séance propose aux élus de procéder à la création du poste correspondant. Actuellement au grade adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe, échelon 9, IM 397, Monsieur Simon serait promu au grade adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe, échelon 5, IM 398 soit une augmentation de 4,92278 € brut/mois. Le conseil municipal décide à l'unanimité la création de ce poste à partir du 01 juin 2025.

### Remboursement avance de frais

Suite à la commission fleurissement, Monsieur Simon a été autorisé à acheter au nom de la commune des fleurs en Belgique (car prix plus attractifs) pour un montant de 124.22€ dans des pépinières spécialisées. Il convient de le rembourser de ce montant à l'article 60628 : Autres fournitures non stockées. Après délibération, le conseil municipal autorise à l'unanimité ce remboursement.

### Choix entreprise travaux église

Suite à la commission travaux concernant l'ouverture des plis pour les travaux de réfection de la toiture de l'église, des informations complémentaires ont été demandées. Monsieur Frapart fait part aux élus des réponses qui ont été apportées. Trois entreprises ont répondu à l'appel d'offre, la notation des offres d'après la grille étudiée en commission, ont permis d'écarter une offre. Les deux autres offres ont été débattues. Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité de confier ces travaux à l'entreprise T.B Bat pour un montant de 23 073.10€ HT soit 27 687.72€ TTC. Un courrier à chacune des entreprises ayant été consultées sera envoyé.

### DM1

Le président de séance rappelle aux élus que la section d'investissement a été voté en suréquilibre (un reliquat de + 42 486.04€ est disponible). Vu la décision du conseil municipal d'engager les travaux de réfection de la toiture de l'église, il convient de faire une DM. Il est proposé dans le même temps de prévoir d'autres petits travaux d'investissement. Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité la DM suivante :

- Article 204182 : Subvention d'équipements organismes publics : + 5400€ (reste à réaliser SIEM rue de châlons)
- Article 212 : agencements et aménagements terrains : + 650€ (bois des petites écuriots)
- Article 2135 : installations générales, agencements, aménagement : + 6 436.04€ (dépenses à déterminer)
- Article 2161 : Biens historiques et culturels : + 30 000€ (travaux église)

Monsieur Frapart indique aux élus que la commune dispose d'un fonds de réserves dans la section de fonctionnement d'un montant de 148 415.82€.

Madame Stephan informe les élus qu'un devis sur le remplacement des 12 peupliers cassés et l'entretien et le broyage de la parcelle a été reçu pour un montant de 1 495.02€. S'agissant d'une dépense de fonctionnement, aucune délibération n'est nécessaire mais demande l'avis des conseillers. Monsieur Frapart demande si la commune doit prendre en charges les peupliers qui ont été cassés par un engin agricole et s'il est judicieux de les replanter. Monsieur Gaudillier de l'ONF préconise leur replantation puisqu'ils forment la continuité de la rangée. Le devis sera accepté en l'état.

Monsieur Frapart informe les élus que plusieurs devis ont été demandé pour le remplacement des gouttières pour l'aérodrome. Monsieur Frapart rappelle que les matériaux seront à la charge de la commune (afin de retoucher la TVA), leur remplacement sera géré par l'association.

### Repas des aînés

La commission animation propose d'organiser le dimanche 21 septembre 2025, le repas des aînés. Le conseil municipal valide cette date et choisi AM Traiteur pour organiser le repas, à l'unanimité. Madame Stephan précise que le service sera fait par les élus et propose à ce que les conjoints volontaires se joignent à l'équipe afin d'assurer le service.

### PLUi

Suite à la réunion sur le PLUi organisée par la CCMC le lundi 28 avril dernier, Monsieur Frapart explique aux élus qu'un questionnaire est à rendre avant le 15 juin 2025. Des réunions sur le projet du PLUi doivent être programmées afin que chaque élu puisse apporter d'éventuelles remarques. 3 réunions seront nécessaires et seront décidées en fin de conseil.

### Questions diverses

- Madame Stephan fait un point sur la cérémonie du 8 mai qui fût une belle réussite, une quarantaine d'écuriots de tous âges ont répondu présents. Le bulletin d'inscription pour la fête des voisins a été distribué. Date limite d'inscription le vendredi 23 mai.
- Madame Stephan informe les élus que pour la brocante et le marché du terroir du dimanche 18 mai, il y a 21 inscriptions pour la brocante et 11 exposants pour le marché. La tente sera dressée vendredi en début d'après-midi et toute aide sera la bienvenue.
- Monsieur Porte informe le conseil que le professeur de dessin ne sera plus en mesure d'assurer les cours de dessin. Le dernier de cours de dessin aura lieu le mardi 13 mai 2025.
- Monsieur Bieri demande si l'entretien de la place va être réalisé suite aux travaux rue de chalons. Il propose également à ce qu'une information soit faite aux habitants afin d'éviter tous stationnement sur les nouveaux trottoirs. Une commission sécurisation va être organisée avec le Département pour parler de la sécurité sur la traverse.
- Monsieur Bieri demande si le projet de réhabilitation du 3 rue de nuisement avance. Monsieur Bieri accepte d'être le chef de projet mais souhaite un organiser un groupe de travail.
- Une tranchée a été réalisée pour des plantations à l'aire de jeux. Celle-ci doit être sécurisée

### Prochaines dates des réunions

\* PLUI :

- lundi 19 mai 18h30 : zonage
- lundi 26 mai 18h30 : règles
- lundi 2 juin 18h30 : point remarquable et AOP

\*Commission travaux : Subvention église

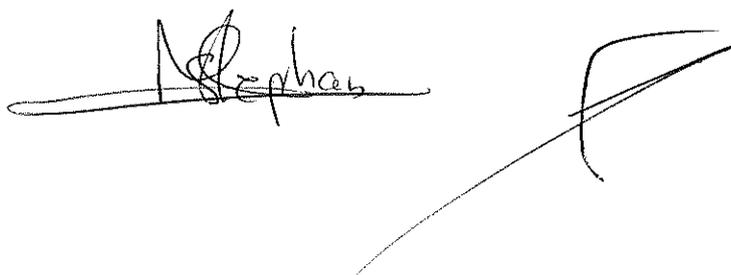
- mercredi 21 mai ou 28 mai 18h00 à confirmer

\* Commission animation :

- lundi 16 juin 18h30

\*Commission communication : retour des articles prévu pour le 30 juin

\*Prochain conseil municipal : date à programmer sur juin si besoin, sinon un conseil doit avoir lieu entre les 9 et 24 juillet au plus tard.

The image shows two handwritten signatures in black ink. The signature on the left is more complex and appears to be 'Stephan'. The signature on the right is a large, stylized, sweeping stroke that could be interpreted as 'Bieri'.